

AVIS IMPORTANT CONCERNANT LE STAGE

Nous vous félicitons chaleureusement pour la réussite du *Bloc 1 - Formations spécifiques et examens* et du *Bloc 2 – Apprentissage expérientiel* du programme de formation professionnelle de l'École du Barreau. Avant de vous inscrire au Tableau de l'Ordre et d'accéder à la profession d'avocat, il ne vous reste plus qu'à compléter le *Bloc 3*, soit un stage de six mois à temps plein, et ce, dans les trois ans de la date de votre admissibilité au stage.

Pour connaître toutes les démarches requises et assurer le bon déroulement de cette dernière étape de votre formation, nous vous invitons à consulter le [Guide du stage](#). Vous y trouverez notamment des informations sur les formulaires à compléter, l'évaluation du stage, ainsi que vos obligations et responsabilités à titre de stagiaire.

Dès que vous aurez trouvé votre milieu de stage, vous devez obligatoirement faire les démarches pour obtenir votre carte de stagiaire. Pour ce faire, veuillez :

- remplir, conjointement avec votre maître de stage, le [formulaire de « Demande d'inscription au stage - Demande d'autorisation d'agir comme maître de stage »](#) – en effet, il est **important** d'utiliser la **plus récente version du formulaire** publiée sur notre site; et
- retourner ce formulaire à l'École dans les deux semaines qui précèdent le début de votre stage ou au plus tard dans les 5 jours ouvrables qui suivent la date de début de stage.

Il est impératif que ce formulaire soit envoyé dans les délais décrits ci-dessus. **À défaut, votre stage pourrait ne pas être reconnu par le Comité de la formation professionnelle car :**

- avant d'émettre votre carte de stagiaire, l'École du Barreau doit effectuer toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer que le maître de stage respecte les conditions du *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*;
- afin d'agir comme stagiaire et accomplir des actes réservés à la profession d'avocat, vous devez obtenir l'autorisation du Comité de la formation professionnelle avant de vous représenter auprès du public à titre de stagiaire en droit.

Nous vous rappelons qu'il est de **votre** responsabilité de mettre à jour votre dossier en informant votre centre de formation professionnelle de toute modification de coordonnées et, plus particulièrement, de tout changement d'adresse courriel. Pour toute question concernant le stage, veuillez écrire à stage.ecole@barreau.qc.ca.

En terminant, si vous êtes à la recherche de votre stage, sachez que de nouvelles [offres de stage](#) sont publiées chaque semaine sur le site de l'École. Aussi, nous vous invitons à consulter le [Guide de recherche de stage](#) qui fournit des conseils et des astuces pour vous accompagner dans vos démarches.

Nous vous souhaitons de réaliser un stage qui sera à la hauteur de vos aspirations professionnelles!

Me Nathalia Parra Meza, Responsable aux stages et aux équivalences